



EXPO AUTO – MOTO ANCIENNES
Journée Nationale des Véhicules d'Epoque
29 Avril 2018

RÈGLEMENT

<http://www.av2r.fr/>

Conditions d'admissions :

Le séjour sur le site implique l'acceptation du présent règlement et l'engagement à s'y conformer.

Installation :

Dans un souci d'optimisation du site, les participants sont priés de respecter les emplacements qui leurs seront désignés par les organisateurs.

Inscription / Redevance :

Les inscriptions ne seront plus prises en compte après le 23 avril 2018.

Aucun droit d'inscription n'est exigé pour l'accession sur le site.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser les inscriptions en cas de dépassement de la capacité d'accueil du site, ou sur préconisation de la commission de sécurité.

Les participants et visiteurs donnent leur accord sur la publication et la diffusion éventuelle de leur image, faisant partie de l'enregistrement fait au titre de publicité de la manifestation.

Les participants visiteurs et professionnels médiatiques ne pourront, sans autorisation au préalable des membres du bureau d'AVRR, utiliser dans un but lucratif, les images et photographies prises sur le site de la rencontre.

Arrivées / Départs :

Ouverture du site le dimanche 29 Avril 2018 de 9h00 à 20h00.

Pour des raisons de sécurité, le site ne sera pas accessible en dehors de cette plage horaire.

Sécurité :

Les enfants mineurs restent sous l'entière responsabilité de leurs parents.

Les participants sont priés de respecter les signalisations routières et autres mises en place par les organisateurs.

Animaux :

Les animaux domestiques ne doivent pas être laissés en liberté, ils seront obligatoirement tenus en laisse.

Des sacs à déjections canines devront être prévus et utilisés par les propriétaires des animaux.

Véhicules :

Chaque participant doit être en règle avec les obligations prévues par la loi : permis de conduire, carte grise, certificat d'assurance valide, agrément par un centre de contrôle technique, etc.

Les participants devront apposer une protection au sol (tapis, carton, etc.) contre les éventuelles fuites de liquide sous leur véhicule à l'arrêt.

Vols :

Les organisateurs ne sont nullement responsables en cas de vol sur le site.

Chaque participant est responsable de ses biens et doit signaler tout comportement suspect aux organisateurs.

Affichage :

Le présent règlement est joint au verso des fiches d'inscription.

Une copie est déposée à la Mairie de Rochefort ainsi qu'au Commissariat.

Infractions :

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure :

-toute personne n'ayant pas respecté ce règlement

-toute personne perturbant le bon déroulement de cette manifestation

-toute personne dans l'impossibilité de prouver son inscription à cette manifestation (bracelet, badge, tampon).

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de manquement à ce règlement.

Réserves :

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas d'évènement imprévisible (sinistre, intempérie, etc.)